

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39


OBJET

**Désignation d'un
candidat à la licence
d'entrepreneur de
spectacles**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÉLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT À LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Une ordonnance de 1945 définit et réglemente la profession d'entrepreneur de spectacles et introduit l'obligation de détenir une licence pour pouvoir exercer cette profession.

La loi du 18 mars 1999 a étendu cette obligation à l'ensemble des organismes du secteur privé ou public concourant à la représentation publique d'un spectacle dit « professionnel ».

La Ville est concernée par cette obligation puisqu'elle gère en régie le Théâtre Alexandre Dumas, la Salle Jacques Tati et organise des spectacles dans différents lieux de la Ville. Elle doit donc désigner une personne physique susceptible de demander la licence d'entrepreneur de spectacles.

Il est nécessaire de proposer une candidature pour les licences suivantes :

- exploitation de lieux de spectacles (catégorie 1), pour le Théâtre Alexandre Dumas, la Salle Jacques TATI et le Manège Royal ;
- diffusion de spectacles (catégorie 2) ;
- production de spectacles (catégorie 3), notamment pour les concerts de la Maison Claude Debussy, de l'Avent, au kiosque de la Terrasse du Château et les spectacles organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Benoît BATTISTELLI comme candidat aux licences ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la candidature de Monsieur Benoît BATTISTELLI,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

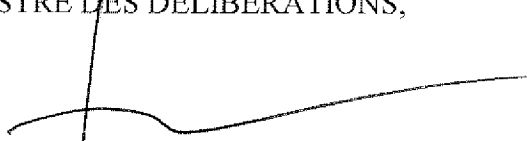
Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

<u>Présents</u> :	39
<u>Ne participent pas au vote</u> :	5
<u>Votants</u> :	34
<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	34
<u>Blancs et nuls</u> :	0
<u>Exprimés</u> :	34
<u>A obtenu</u> : Monsieur Benoît BATTISTELLI (trente quatre).....	34

DESIGNE Monsieur Benoît BATTISTELLI comme candidat au renouvellement des licences ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, followed by a horizontal line that extends to the right and then slightly upwards.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye